

 Atelier <b>[inSitu]</b>	Ville d'OBERHAUSBERGEN <b>Atelier N°3 : Trame Verte &amp; EPCC</b> <b>EN DATE DU 3 février 2022</b> <b>Compte rendu</b>
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des ateliers</li> <li>- Réflexion citoyenne sur les densités et la préservation de l'espace</li> </ul>
<b>Personnes présentes</b>	David ECKSTEIN : bureau d'études Atelier inSitu Adine HECTOR : EMS Louis CHIVET : EMS Habitants et membres du CODEV
<b>Observation</b>	Le présent compte rendu est une synthèse des échanges entre les participants de l'atelier, il ne prétend pas à l'exhaustivité
<b>Rédacteur</b>	<i>DE / autres</i>

**Note :** pour simplifier le repérage des propositions d'évolution du plan, évoquées par les habitants lors de « l'atelier pratique », un numéro entre parenthèse est affecté à chaque point et reporté sur la carte jointe au présent compte rendu.

Le troisième atelier citoyen a réuni 41 personnes, regroupant habitants, experts et élus qui se sont enregistrés sur la liste de présence.

Sans pour autant pouvoir considérer les avis exprimés comme reflétant l'avis majoritaire des habitants de la ville, l'atelier s'est déroulé dans une écoute et des débats cordiaux, tant avec les experts, élus et habitants.

Madame le Maire a introduit ce troisième atelier consacré à la Trame Verte et aux Espaces Plantés à Conserver ou à Créer (EPCC). Elle a également présenté Mme Sophie Meyer, nouvelle Directrice des Services Techniques de la ville, M. David Eckstein, architecte-urbaniste et co-animateur de l'atelier ainsi que Mme Adine Hector responsable Département Ecologie du Territoire et M. Louis Chivet chargé d'études Planification Territoriale à l'Eurométropole, invités par la commune à participer aux débats.

#### **Présentation de l'atelier par David Eckstein :**

Les enjeux environnementaux inscrits au PLUi de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ont été rappelés dans les grandes lignes en introduction de l'atelier par M. Eckstein architecte-urbaniste. De plus, afin de faciliter la compréhension du public, la notion de Trame Verte et Bleue (TVB) a été présentée au public présent.

L'atelier a démarré par une présentation des enjeux nationaux et régionaux de protection de l'environnement et plus particulièrement des continuités écologiques. Les objectifs de la Région Grand Est, en matière de préservation et de remise en état des continuités écologiques ont été rappelés ainsi que leurs déclinaisons locales, au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS) et de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

Il apparaît ainsi que les coteaux de Hausbergen sont identifiés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoTERS comme un élément structurant de la trame verte Régionale et sont identifiés parmi « *les espaces et sites naturels à préserver et à protéger* »<sup>1</sup>. Les objectifs et moyens mis en œuvre par le PLUi de l'EMS en matière de préservation de l'environnement, de renforcement des continuités écologiques et de préservation de la « nature en ville » ont été présentés brièvement. A cet effet, le PLUi de l'EMS dispose d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique métropolitaine spécifique sur la Trame Verte et Bleue (TVB). De plus, le PLUi met en œuvre dans son règlement écrit un ensemble de disposition à même de renforcer la prise en compte de l'environnement dans les projets urbains et architecturaux. Ont été présentés les outils du règlement graphique (zonage) du PLUi qui identifient notamment les espaces naturels et agricoles à préserver, le « *Coefficient de Biotope par Surface* » (CBS), les Espaces Contribuant aux Continuités Ecologiques (ECCE) et les Espaces Plantés à Conserver ou à Créer (EPCC) qui identifient spécialement des espaces à protéger. M. Eckstein a précisé que ces espaces ne s'ajoutent pas aux objectifs de préservation d'espaces en pleine terre du PLU, mais se « superposent ». De plus, il est précisé que ces outils ne sont pas à confondre avec des emplacements réservés (ER), car aucune servitude n'est appliquée aux EPCC et la propriété foncière n'est pas modifiée. L'outil permet finalement, dans certains cas, de s'assurer une meilleure efficacité globale des espaces verts protégés en veillant à une cohérence d'ensemble. Il a été rappelé également les dispositions réglementaires qui s'attachent aux ECCE et aux EPCC. Sur la question du Coefficient de Biotope par Surface (CBS), Mme Hector de l'EMS a précisé que l'outil, bien que nouveau à l'échelle de l'EMS, a déjà été éprouvé dans d'autres agglomérations françaises, voire européennes, et à ce titre il apporte une réelle amélioration qualitative aux projets urbains.

L'objectif étant de donner aux habitants des « clés de lecture » afin de comprendre les enjeux que recouvrent la préservation, voir le renforcement de la TVB et de la nature en ville et sa contribution à une échelle plus large que la seule commune d'Oberhausbergen. Suite à cette présentation, et notamment la question de l'équité et de la méthode de mise en place des EPCC posé par certains habitants présents, le public a été invité à travailler autour de cartes mises à leur disposition pour identifier les éventuels ajustements du PLU à envisager en matière environnementale.

Ainsi le public disposait d'un niveau de connaissance des enjeux en matière de prise en compte des enjeux environnementaux de la ville, notamment en matière de TVB et de « nature en ville », à même de permettre d'appréhender les possibilités offertes dans le cadre de la modification n°4 du PLUi de l'EMS.

A la fin de cette présentation, 5 secteurs "en réflexion", où la commune envisage de renforcer les protections en places, ont été préalablement identifiés et présentés aux habitants :

- les coteaux de "Hausbergen",
- le centre sportif,
- la coulée verte du projet "Kapelle Links",
- la zone de loisirs -ZDL-,
- le "bois d'Ober".

A la question de préservation de « corridors écologiques » sur le territoire, un habitant a fait remarquer que certains corridors identifiés en EPCC sont fortement dégradés et que la qualité des plantations, souvent monospécifiques (une seule espèce de plantation), ne favorise pas leurs « efficacités ». De plus, cet habitant a souligné une certaine forme de réduction des haies dans l'espace agricole et la « disparition » de certains chemins communaux qui pourraient être le support d'un renforcement des corridors écologiques. Mme Hector a préciser que l'OAP « TVB » préconise la diversité des espèces végétales dans les haies, ainsi que des préconisations sur les clôtures afin de les rendre « perméables » à la petite faune (hérissons, etc.).

---

<sup>1</sup> Source DOO du SCoTERS, p.14.

Suite à ces échanges de questions-réponses, le public a été invité à poursuivre les réflexions autour des cartes mises à disposition pour un atelier pratique.

### **L'atelier pratique :**

Suite à la présentation sur les enjeux liés à la Trame Verte et aux Espaces Plantés à Conserver ou à Créer, le public présent a été invité à travailler en 2 groupes, réunis chacun autour d'une carte mettant en évidence les secteurs faisant l'objet d'une inscription au titre des Espaces Contribuant aux Continuités Ecologiques (ECCE) et des Espaces Plantés à Conserver ou à Créer (EPCC) sur le territoire de la commune.

Ainsi chacun pouvait s'exprimer, indiquer son opinion et obtenir des informations sur les éléments graphiques du règlement graphique (zonage) de la part des élus, techniciens ou animateurs présents.

### **Ont ainsi été identifiés :**

- **Les inscriptions d'EPCC sur le secteur des coteaux de Hausbergen (1).** Le sujet des coteaux de Hausbergen est particulièrement sensible et divise les habitants présents. Dans l'ensemble les habitants du secteur estiment qu'ils portent une part importante de la trame verte de la commune et qu'il n'y a pas lieu d'ajouter plus de protections, mais au contraire de réduire certains EPCC « mal répartis ». Une habitante a fait remarquer que la répartition des protections ne semble pas « équitable » sur les coteaux et que la méthode définie par l'EMS, notamment avec des « épaisseurs maximales » d'EPCC qui dépassent la largeur indiquée. A titre d'exemple, un EPCC est identifié impose, par rapport à une limite séparative, des protections plus importantes côté Est que côté Ouest. Les débats ont été vifs entre partisans d'un renforcement des espaces plantés et ceux qui, au contraire, estiment que le classement du zonage en « UCA6 » est déjà suffisamment restrictif.
- **L'inscription du boisement de la rue de la Schlitte en ECCE (2).** La proposition de la commune de modifier le niveau de protection du boisement inscrit au niveau de la rue de la Schlitte (passer d'un EPCC à une Espace Contribuant aux Continuités Ecologiques) est favorablement accueilli par les habitants. A noter que plusieurs habitants ont fait remarquer que la partie Sud du boisement a fait l'objet d'un important défrichage et n'est plus aussi boisé qu'il apparaît sur la photo aérienne de la commune. Dans ce même ensemble, des habitants ont identifiés un groupe d'arbres le long du chemin des Coteaux qui pourrait faire l'objet d'une inscription en EPCC ou ECCE.
- **Inscription d'une protection sur le Fort Frère (3).** Dans le cadre d'un renforcement du corridor écologique des coteaux de Hausbergen, certains habitants proposent d'inscrire un ECCE ou un EPCC sur les boisements situés sur le Fort Frère, au centre de l'ECCE existant. Cette proposition, qui ne dépend pas uniquement de la ville d'Oberhausbergen sera étudiée par la commission « urbanisme ».
- **Mise en place de protection sur des micros boisements existants en partie Nord de la ville (4).** Dans le cadre d'un renforcement du corridor écologique des coteaux de Hausbergen, certains habitants proposent d'inscrire un ECCE des boisements à proximité du *Musaubach*, qui n'ont pas été identifiés au PLU actuel.
- **Mise en place de protection sur une ancienne casemate route de Saverne (5).** Un habitant a indiqué qu'une ancienne casemate existait sous un boisement qui apparaît sur la photo aérienne. Il propose de protéger cet espace qui est considéré comme « inamovible ».

- **Inscription d'un principe de trame verte dans l'OAP « Arc Ouest » (6), inscription d'EPCC sur le « Val Parc » (7) et renforcement de la protection du « Bois d'Ober » (8).** Dans le cadre de l'identification d'un corridor écologique Nord-Sud à Oberhausbergen, des habitants présents ont proposé d'identifier un corridor périphérique à l'agglomération d'Oberhausbergen, qui relierait la commune d'Eckbolsheim aux coteaux de Hausbergen au Nord (6). Certains habitants font même la proposition d'inscrire un EPCC sur les arbres existants le long de la RM563, y compris coté intérieur, en tant que plantations « à créer ». A ce titre, ils souscrivent à la proposition de la commune de renforcer la protection du bois d'Ober (8) en passant d'un EPCC à un ECCE (qui limite plus fortement les possibilités de dégrader le boisement existant). Un habitant fait remarquer que, historiquement, le bois d'Ober se prolongeait bien vers le Sud, et qu'à ce titre la proposition serait finalement une sorte de « retour aux sources ». De plus, certains habitants estiment qu'il serait opportun d'identifier certains EPCC dans la zone d'activités du Val Parc (7). A ce titre les alignements d'arbres en limites Sud et Est ont été identifiés.
- **La remise en état de chemins communaux et la plantation de haies en milieu agricole (9).** Un habitant a fait remarquer que, dans la partie Sud de l'espace agricole, à proximité du centre sportif, deux chemins ruraux ont « disparu » et qu'il pourrait être intéressant de les remettre en service et les planter. Il semble en effet que ces deux chemins aient fait l'objet d'une forme de « mise en culture ». La commune souhaite étudier plus avant la situation actuelle et en comprendre l'historique pour évaluer une stratégie environnementale pérenne.
- **Inscription d'un EPCC au niveau du centre sportif (10).** La proposition de la commune d'inscrire un EPCC sur le boisement qui recouvre une ancienne casemate dans le centre sportif est favorablement accueillie par les habitants. La demande exprimée porte également sur l'inscription en EPCC ou ECCE du micro-boisement « triangulaire » situé face au centre sportif, à l'Est de la M63.
- **Mise en place de protection sur une ancienne casemate au Sud de la ville (11).** Un habitant a indiqué qu'une ancienne casemate existait sous le boisement situé à proximité de l'Emplacement réservé « OBH35 ». Il propose de protéger cet espace qui reste un élément de biodiversité dans un espace agricole de culture intensive.
- **Evolution du site « Caddie » (12).** Les habitants sont fortement intéressés par la question du devenir du site « Caddie » et souhaitent que l'aménagement du site, en plus de ne pas être trop dense (cf. atelier 02), intègre des préoccupations de continuités écologiques.
- **Réduction de l'EPCC situé entre la route de Saverne et la rue du Général De Gaulle (13).** Un habitant, s'estimant trop fortement impacté par l'EPCC inscrit en cœur d'îlot, entre la route de Saverne et la rue du Général De Gaulle, demande à ce qu'il soit réduit à la moitié de son emprise actuelle afin de pouvoir envisager une densification de cet espace. Certains habitants ont fait remarquer que cela va à l'inverse de la volonté de protéger les espaces de nature en ville et la volonté de réduire la densification de la ville à l'œuvre ces dernières années.
- **Suppression ou réduction de l'EPCC situé entre la rue de Général De Gaulle et la « ZDL » (14).** Un habitant fait remarquer que l'EPCC inscrit sur son terrain impacte très fortement ses possibilités de densification de cet espace. Dans ce cas également, des habitants ont fait remarquer que cela va à l'inverse de la volonté de protéger les espaces de nature en ville et la volonté de réduire la densification de la ville à l'œuvre ces dernières années.

- **Agrandissement de l'EPCC de la zone de loisirs - ZDL - (15).** La proposition de la commune d'augmenter l'EPCC situé au Nord de la ZDL est favorablement accueilli par les habitants. Un habitant a rappelé que c'était sur ce secteur que se déroulaient historiquement les marchés et autres fêtes foraines dans la commune.
- **Modification de l'EPCC situé entre la rue Louis Pasteur et la rue Sébastien Brandt (16).** Un habitant, s'estimant trop fortement impacté par l'EPCC inscrit en cœur d'îlot, entre la rue Louis Pasteur et la rue Sébastien Brandt, demande à ce qu'il soit réduit afin de pouvoir envisager une densification de cet espace. En effet, ce dernier est propriétaire de deux parcelles attenantes qui sont impactées à 100% par l'EPCC mis en place. Par ailleurs, un autre habitant a fait remarquer que, pour être plus cohérent et efficace, cet EPCC devrait intégrer les espaces plantés adjacents aux rues du Moulin à Ouest et Voltaire à l'Est. Dans cette configuration il estime que l'EPCC améliorerait une trame Est-Ouest reliant la ZDL au projet « Kapelle Links », via l'espace du captage d'eau potable.
- **Inscription d'EPCC ou d'ECCE au niveau du captage d'eau potable (17).** Un habitant fait remarquer qu'il serait pertinent, pour « sanctuariser » une trame verte Est-Ouest d'inscrire les arbres existants le long du chemin du puit de captage. Mme Hector (EMS) fait remarquer que dans le cadre du réaménagement de cet espace il n'est pas pertinent d'inscrire cet EPCC sur l'alignement d'arbre. En effet, elle indique que ce sont essentiellement des sapins d'essence non locale et peu propice à la biodiversité. Toutefois elle indique travailler avec les services de l'EMS pour inscrire un EPCC, voir un ECCE, sur la partie actuellement engazonnée du site. La définition exacte de l'espace pourrait être précisée ultérieurement et inscrite dans le cadre de cette modification du PLUi.
- **Inscription d'un EPCC au niveau de l'intersection du projet de VLIO avec la route de Saverne (18).** Certains habitants ont fait remarquer que la VLIO pouvait être le support d'une trame verte. A ce titre, ils proposent d'inscrire en EPCC les espaces actuellement fortement végétalisés adjacents au tracé de la VLIO. La commune, qui souscrit à cette proposition, fait remarquer que ces terrains sont la propriété de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et qu'il conviendra d'étudier cette demande avec attention. Un examen de la demande pourra être étudié par les services de l'EMS.
- **Inscription d'un EPCC sur la coulée verte du projet « Kapelle Links » (19).** La proposition de la commune de sanctuariser la coulée verte du projet « Kapelle Links », par l'inscription d'un nouvelle EPCC, est favorablement accueillie par les habitants. Cet EPCC devra être inscrit en cohérence avec le projet en cour de réalisation et notamment la localisation de ses espaces verts.
- **Inscription d'EPCC dans la zone commerciale Est, au Nord de la rue de Strasbourg (20).** Un habitant a fait remarquer que l'espace de la zone commerciale, situé au Nord de la rue de Strasbourg est particulièrement pauvre en espace vert. A ce titre, il propose d'inscrire des EPCC sur les quelques plantations existantes pour protéger « ce qui reste » et notamment les arbres situés le long de la RD31. Cette proposition a rencontré une adhésion des autres habitants présents. Un examen de la demande pourra être étudié par les services de l'EMS.
- **Inscription d'un EPCC dans la zone « RSI » (21).** Dans le même esprit qui a orienté les habitants à s'intéresser à la zone commerciale, un espace boisé, en limite Est du site « RSI », devrait faire l'objet d'une inscription en EPCC, avant que les plantations ne fassent l'objet d'abattage. Un examen de la demande pourra être étudié par les services de l'EMS.

- **Inscription d'un EPCC dans la cour de l'école élémentaire Josué Hoffet (22).** Certains élus ont également identifiés la cour de l'école, aujourd'hui entièrement minéralisée, pour y inscrire un EPCC. La commune souhaite ainsi afficher la volonté de la municipalité de végétaliser cet espace qui est, pour le moment, pratiquement entièrement imperméabilisé.

En conclusion de l'atelier, les habitants se sont fortement mobilisés et passionnés pour le sujet de la l'environnement en général et de la trame verte dans la ville. Globalement, on peut constater une volonté d'améliorer la prise en compte de la question environnementale dans les projets et en amont dans PLUi. Les EPCC et ECCE ne sont clairement pas rejetée par les habitants, qui ont fait de nombreuses propositions de renforcement des trames vertes dans la ville et dans l'espace naturel et agricole. Toutefois, il convient de noter que rares sont les propriétaires impactés pas un EPCC qui estiment l'outil bien utilisé.

On peut noter que les habitants semblent également très intéressés par le principe d'inscrire des espace plantés « à créer », plus particulièrement dans l'espace naturel et agricole, et d'identifier clairement les continuités à mettre en place. Ce type de disposition devant être envisagé notamment en coopération avec le monde agricole, qui ne considère pas favorablement la mise en place irréfléchie de haies qui pourraient complexifier l'exploitation des cultures.

Les échanges durant cet atelier doivent permettre de nourrir les réflexions de la commission urbanisme de la commune, qui devra s'en saisir et faire des propositions de modification du PLUi en matière de trame verte et d'EPCC/ECCE tant dans la ville que hors agglomération.

Les débats citoyens, permis par cet atelier, sont une « aide à la décision » pour les élus de la ville, et doivent permettre de mettre en lumière les éléments concordants ou divergents dans l'opinion des habitants de la commune.

**Pièces annexes :** carte de la trame EPCC/ECCE du PLUi et propositions citoyennes